

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

DECRET N° 72-304 du 16 novembre 1972
modifiant les dispositions de l'article
1er du Décret n° 72-286 du 4 Novembre
1972.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant forma-
tion du Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant
les services rattachés à la Présidence de la République
et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n° 72-286 du 4 Novembre 1972, portant nomina-
tion du Capitaine de Gendarmerie Gabriel ADJANOHOUN en
qualité de Chef du Garage Central Administratif ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Les dispositions de l'article 1er du décret n° 72-286
du 4 Novembre 1972 sont modifiées comme ci-après :

AU LIEU DE :

Le Capitaine de Gendarmerie Gabriel ADJANOHOUN est nommé Chef du
Garage Central Administratif, cumulativement avec ses fonctions
actuelles ;

L I R E :

Le Capitaine de Gendarmerie Gabriel ADJANOHOUN est nommé chef du
Garage Central Administratif.

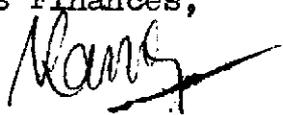
ARTICLE 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 novembre 1972

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Intendant Militaire
Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 6 - MF 6 - CS 6
Ministères 10 - DGN 4 - Intéressé 1
DG-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - EM-FAD 2
IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc. 4 - DEP-DGAJL-
Dtion Stat. 6 - CNI 1 - Garage Central
Administratif 1 - JORD 1.